COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Tour(s)plus

PARC DES EXPOSITIONS

CIRCUIT NASCAR
CRÉATION DU VIRAGE NORD
ET REORGANISATION DU PARKING

Demande d'examen
Au cas par cas

DEMANDE

NOVEMBRE 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

PARC DES EXPOSITIONS DE TOURS
AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR COURSE DE NASCAR EN 2014

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Communauté d'agglomération Tour(s)plus

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Jean GERMAIN Président

RCS / SIRET: 2 4 3 7 0 0 7 5 4 0 0 0 3 5 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
44ème catégorie (Art R 122.2)	Parc des expositions de Tours - travaux sur parking existant pour épreuve du championnat européen de RACE CAR

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Compléter les aménagements du parking faits en 2013.
Ces aménagements consistent à créer en partie nord du terrain un virage relevé, appelé "banking".

La création du virage relevé représente une surface de 4 422 m².

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Améliorer la qualité de la manifestation et ainsi de la pérenniser.

Conserver cette épreuve en France.

Ces travaux s'inscrivent dans l'objectif de développer les activités du parc des expositions de Tours, de pérenniser cette épreuve et ainsi de favoriser le développement économique et touristique du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le Label NASCAR obtenu pour cette épreuve en 2012 auprès de la société américaine éponyme, unique en Europe car courue sur circuit ovale, nécessite un agrandissement du circuit pour créer un intérêt complémentaire à la course.

La création du virage relevé représente une surface de 4 422 m², et une hauteur maximum de 3.18 m.

Travaux prévus sur 8 semaines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site du parc des expositions est géré par la SAEM Tours événements dans le cadre d'une DSP. L'utilisation principale de cet espace - parking - n'est pas modifiée.
L'épreuve de RACE CAR qui se déroule sur un week-end est organisée par la SAEM Tours événements en partenariat avec la Fédération Française de Sports Automobile, représentée administrativement par l'association sportive Automobile VENDEE OCEAN et le TEAM FJ - RACECAR Séries comme organisateur Technique.
La création du deuxième virage relevé permettra d'augmenter l'attractivité du circuit.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager pour travaux - demande en cours.
Demande d'autorisation pour l'organisation d'une épreuve automobile - demande en cours d'élaboration pour une sollicitation de la préfecture d'Indre et Loire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans le cadre de l'annexe à l'Art R 122-2 - 44ème catégorie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La création du virage relevé représente une surface de 4 422 m², et une hauteur maximum de 3.18 m.	4 422 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc des expositions de Tours
Quartier de Rochepinard
37000 TOURS

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 00 ° 43 ' 31 " 0 **Lat.** 47 ° 22 ' 45 " 4

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes *traversées* :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☑ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☑

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** ☑

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage de parking maintenu en dehors des manifestations.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Tours approuvé le 11 juillet 2011 et modifié le 9 juillet 2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
en zone de montagne ?	☐	☑	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☑	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE en cours de rédaction

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☑	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Zone A1 Aléa Faible PPRI approuvé le 29 janvier 2001.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☑	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☑	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☑	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Apport de matériaux pour création du virage relevé (4600 m3) et d'enrobés pour réalisation du revêtement de la piste (1500 T).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☑	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Zone A1 Aléa Faible PPRI approuvé le 29 janvier 2001. Zone endiguée uniquement concernée par remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☑ ☑	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☑ ☑	S'agissant de travaux classiques de voirie dans un espace éloigné de tout bâtiment extérieur et ceinturé de voiries structurantes, les travaux ne sont pas de nature à provoquer des bruits anormaux.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☑ ☑	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☑ ☑	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☑ ☑	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Matériaux de rabotage de voirie recyclés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☑	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☑ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☑ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La 1ère course de Race car Europe séries à Tours a eu lieu en Juillet 2012.

Le succès recueilli par cette épreuve a incité les organisateurs à la pérenniser et en accord avec la NASCAR, société américaine de renom mondial, des améliorations sont demandées et ne modifient pas l'usage de ce parking, utilisé régulièrement par les diverses activités organisées par le parc des expositions.

En mai 2013, la création du virage relevé, au sud du parking a offert un réel intérêt à ces épreuves.

Afin de garantir la pérénité de l'épreuve, la réalisation du virage relevé, au nord du parking, permettra d'obtenir un tracé optimal pour ces courses.

Les travaux sont peu importants, ils se dérouleront sur un site fermé et sur une courte période avant le démarrage de la foire exposition annuelle de début mai.

Ils devraient être dispensés d'étude d'impact, les courses des années 2012 et 2013 ayant montré la qualité de cette manifestation et son impact positif.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Fait à TOURS le,

Signature

Le Président,

Jean GERMAIN

Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Tour(s)plus

A2

PARC DES EXPOSITIONS

CIRCUIT NASCAR
CRÉATION DU VIRAGE NORD
ET REORGANISATION DU PARKING

Demande d'examen
Au cas par cas

Annexe 2 - Plan de situation

NOVEMBRE 2013

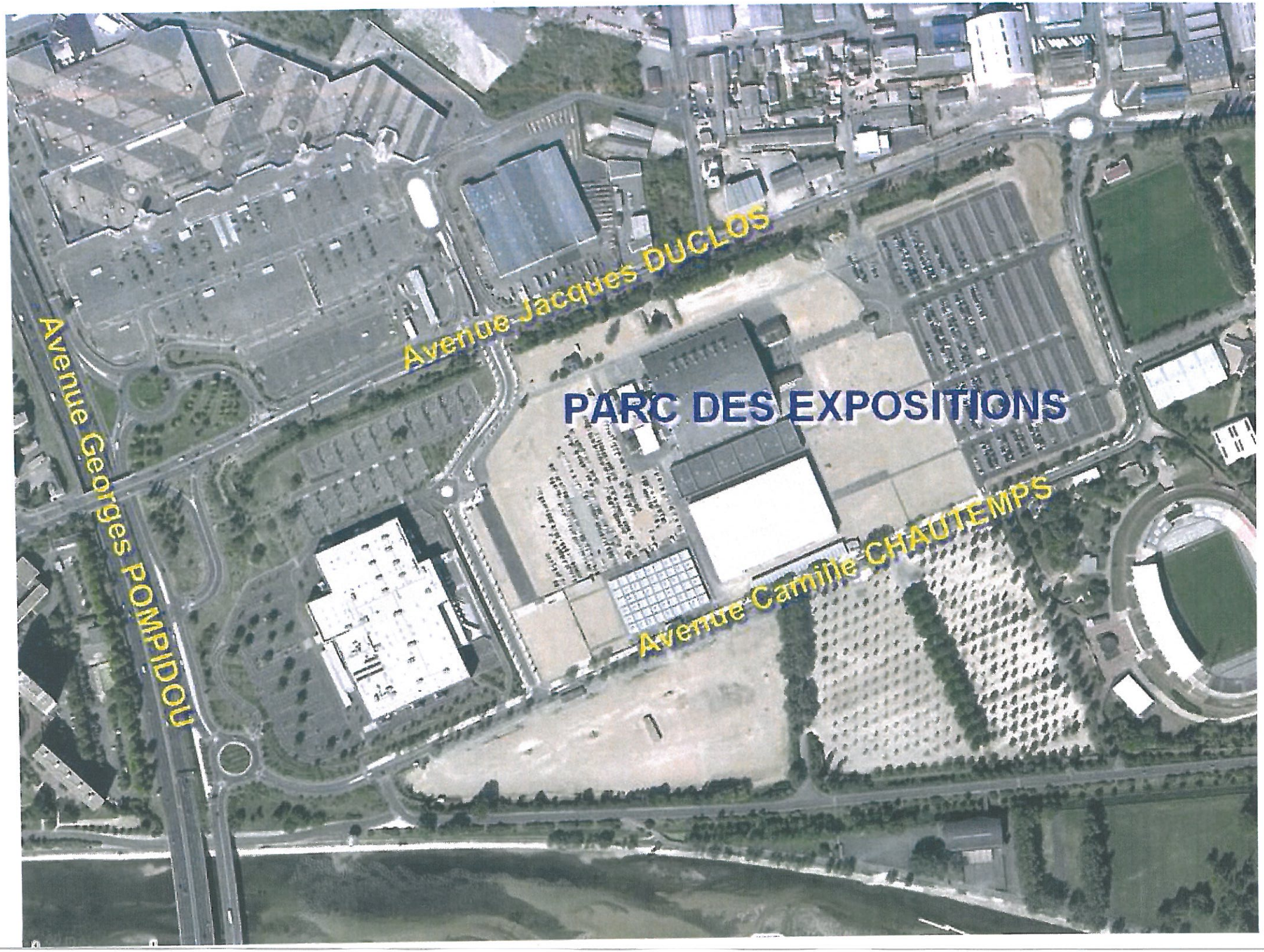
Avenue Jacques DUCLOS
PARC DES EXPOSITIONS
Avenue Georges POMPIDOU
Avenue Camille CHAUTEMPS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Tour(s)plus

A3

PARC DES EXPOSITIONS

CIRCUIT NASCAR
CRÉATION DU VIRAGE NORD
ET REORGANISATION DU PARKING

Demande d'examen
Au cas par cas

Annexe 3A – Repérage des photos

Annexe 2B – Dossier photos

PLAN DE SITUATION

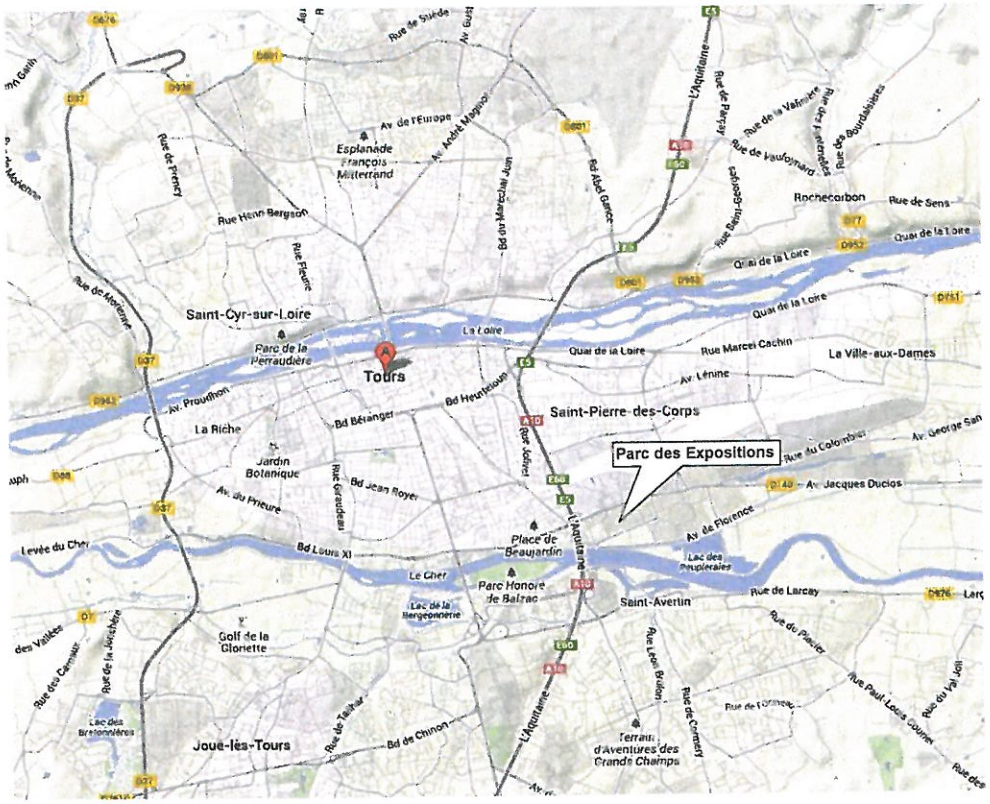

REPÉRAGE DES PHOTOGRAPHIES

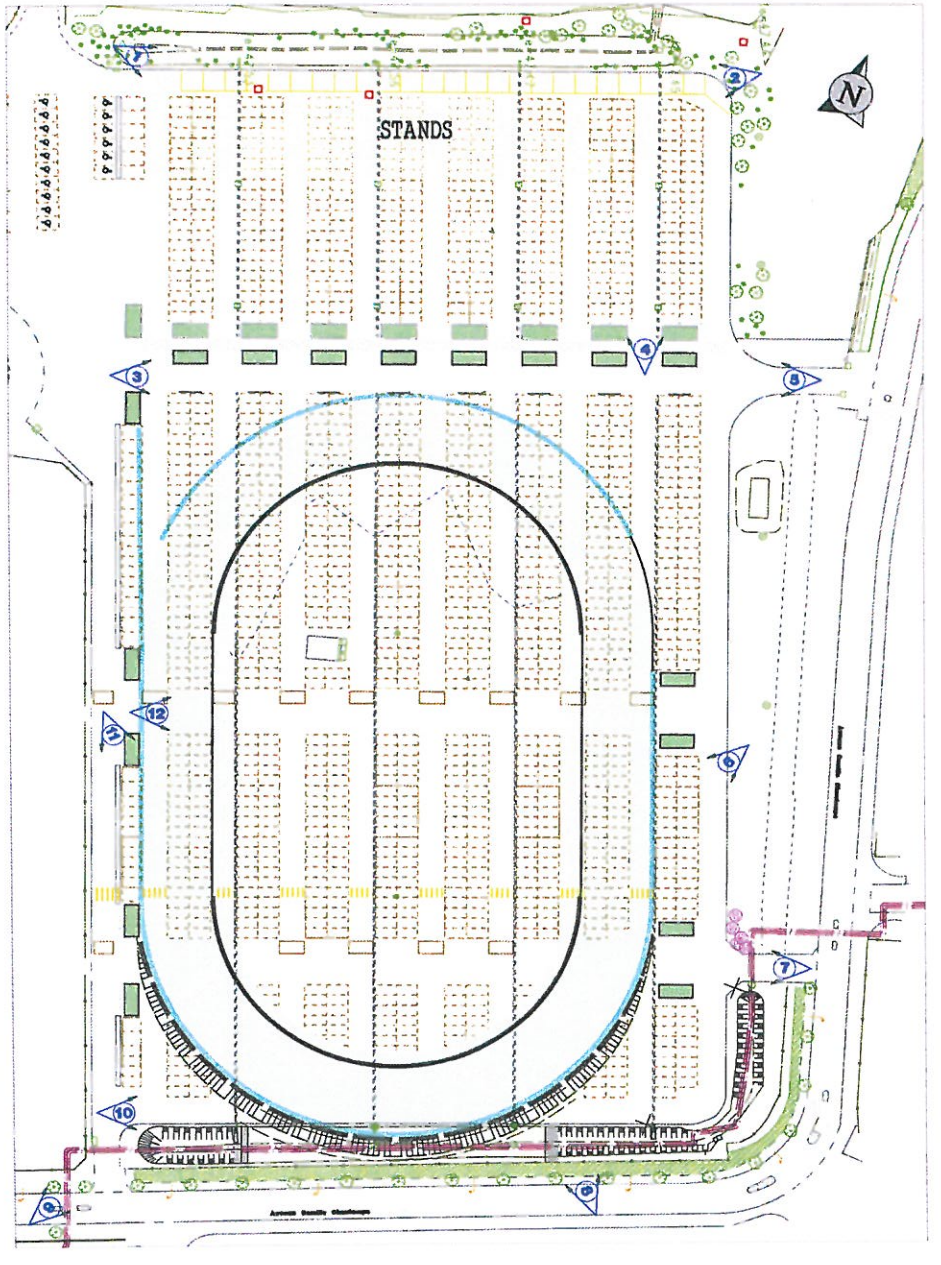

01 **Zone d'implantation du futur Virage nord** - Nord-Ouest du parking

02 **Zone d'implantation du futur Virage nord** - Nord-Est du parking

03 **Accès principal** - depuis l'Ouest

04 **Zone d'implantation du futur Virage Nord** - depuis l'accès principal

05 **Accès principal** - depuis l'Est

06 **Virage Sud** - depuis l'Est de l'allée centrale

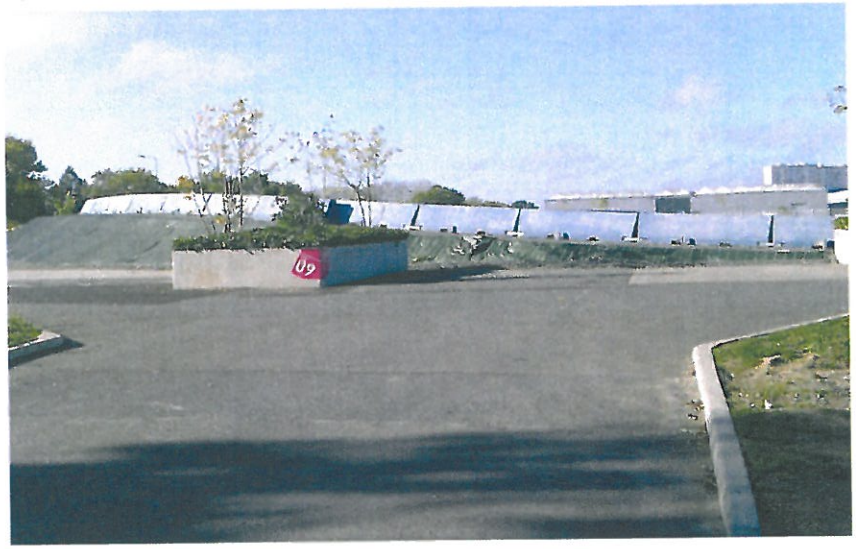

07 **Virage Sud** - depuis l'allée sud

08 **Virage Sud** - depuis le sud-est de l'avenue Camille Chautemps

09 **Virage Sud** - depuis l'accès sud vers l'avenue Camille Chautemps

10 **Virage Sud** - depuis l'extrémité de l'accès sud vers l'avenue Camille Chautemps

11 **Virage Sud** - depuis l'Ouest de l'allée centrale

12 **Allée centrale** - depuis le coté Ouest

A4

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Tour(s)plus

PARC DES EXPOSITIONS

CIRCUIT NASCAR
CRÉATION DU VIRAGE NORD
ET REORGANISATION DU PARKING

Demande d'examen
Au cas par cas

Annexe 4A – Vue en plan

Annexe 4B – Coupe en travers

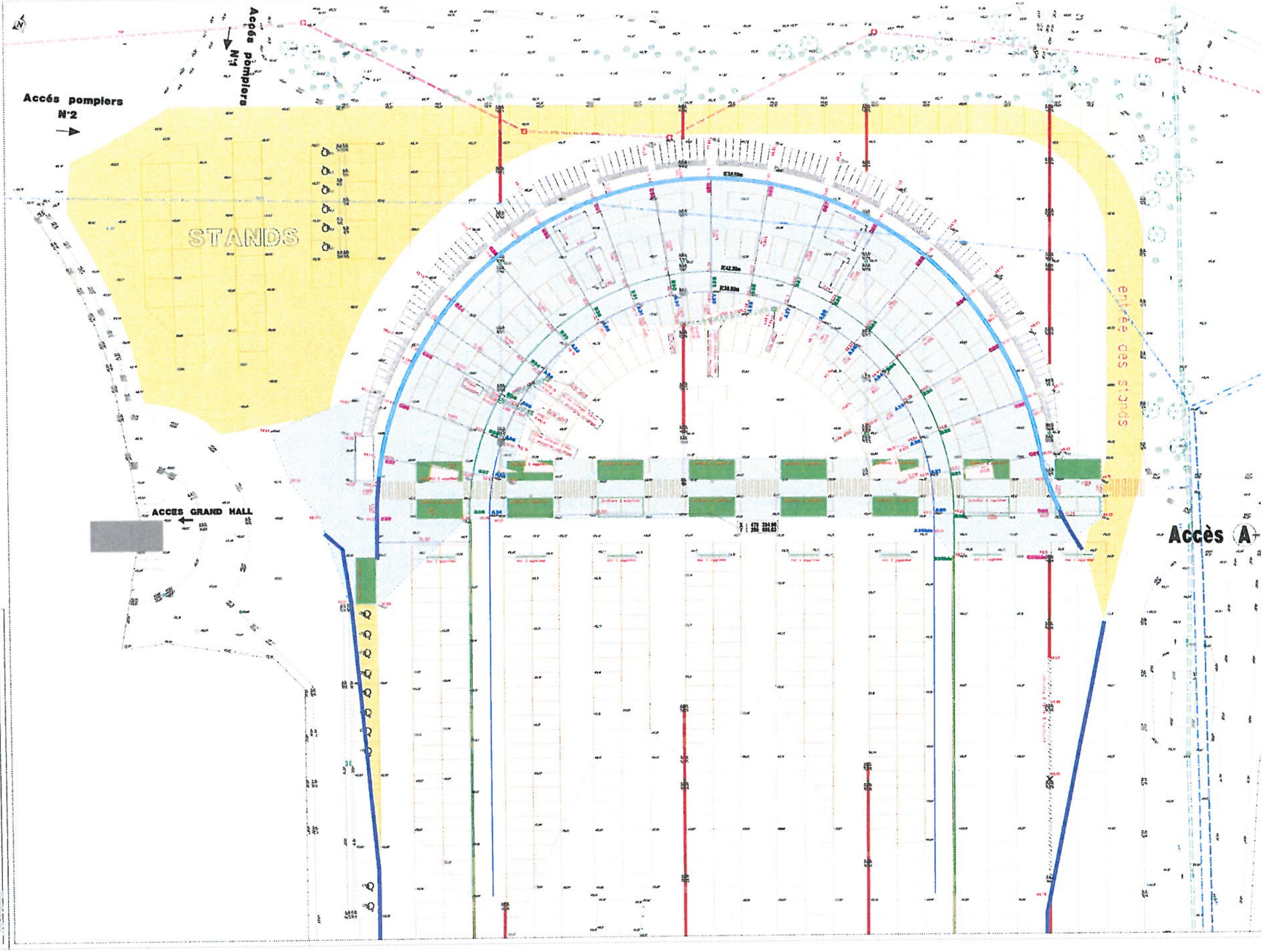

(2)

PARC DES EXPOSITIONS

Création du banking nord du circuit de llascar et réorganisation du parking

Virage nord

Vue en plan

Ville de Tours

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Echelle : 1/200

5

PARC DES EXPOSITIONS

Création du banking nord du circuit de Nascar et réorganisation du parking

Virage nord

Profil en travers type - structure

Feuillet (A1/1)

Ville de Tours

Tours Métropole — Maitrise d'ouvrage
Communauté d'agglomération TOUR(S)PLUS

TOURS — Maitrise d'oeuvre
Ville de Tours - Direction des Services Techniques

Tours - Bureau d'Etudes des Services Techniques			Créé le 27/09/13
Echelle : 1/100 - 1/50	Référence : 13082_D01B	Dess: CD	Suivi:GGA

Date	Indice	Modifications
/ /	A	
/ /	B	
	C	
	D	

Planimétrie Lambert II rattachée au Canevas de l'Agglomération Tourangelle - Altimétrie IGN69
La représentation des réseaux est figurative. Seul le concessionnaire est habilité à en valider l'emplacement.
Tirage le 23/10/13

Coupe type

- avec déformée

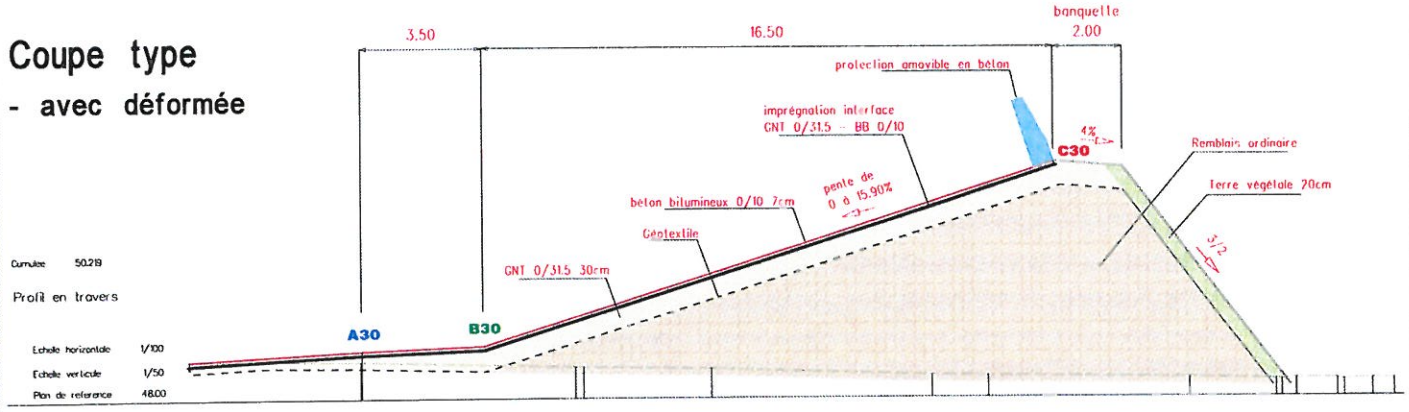

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Tour(s)plus

A5

PARC DES EXPOSITIONS

CIRCUIT NASCAR
CRÉATION DU VIRAGE NORD
ET REORGANISATION DU PARKING

Demande d'examen
Au cas par cas

Annexe 5 – Plan des abords du projet en situation de parking ou de circuit

NOVEMBRE 2013

Clissières de sécurité

- installation permanente
- installation temporaire

6

PARC DES EXPOSITIONS

Création du banking nord du circuit de Nascar et réorganisation du parking

Virage nord

Configuration du site

Situation circuit & Situation parking

Feuillet (A1/1)

Ville de Tours

Tour( )plus — Maitrise d'ouvrage
Communauté d'agglomération TOUR(S)PLUS

TOURS — Maitrise d'oeuvre
Ville de Tours - Direction des Services Techniques

Tours - Bureau d'Etudes des Services Techniques			Créé le 02/10/13	
Echelle :1/1000		Référence :13082_D01C	Dess: CD	Suivi:GGA
Date	Indice	Modifications		
/ /	A			
/ /	B			
	C			
	D			

Planimétrie Lambert II rattachée au Canevas de l'Agglomération Tourangelle - Altimétrie NGF
La représentation des réseaux est figurative. Seul le concessionnaire est habilité à en valider l'emplacement.
Tracé le 22/10/13

Situation circuit

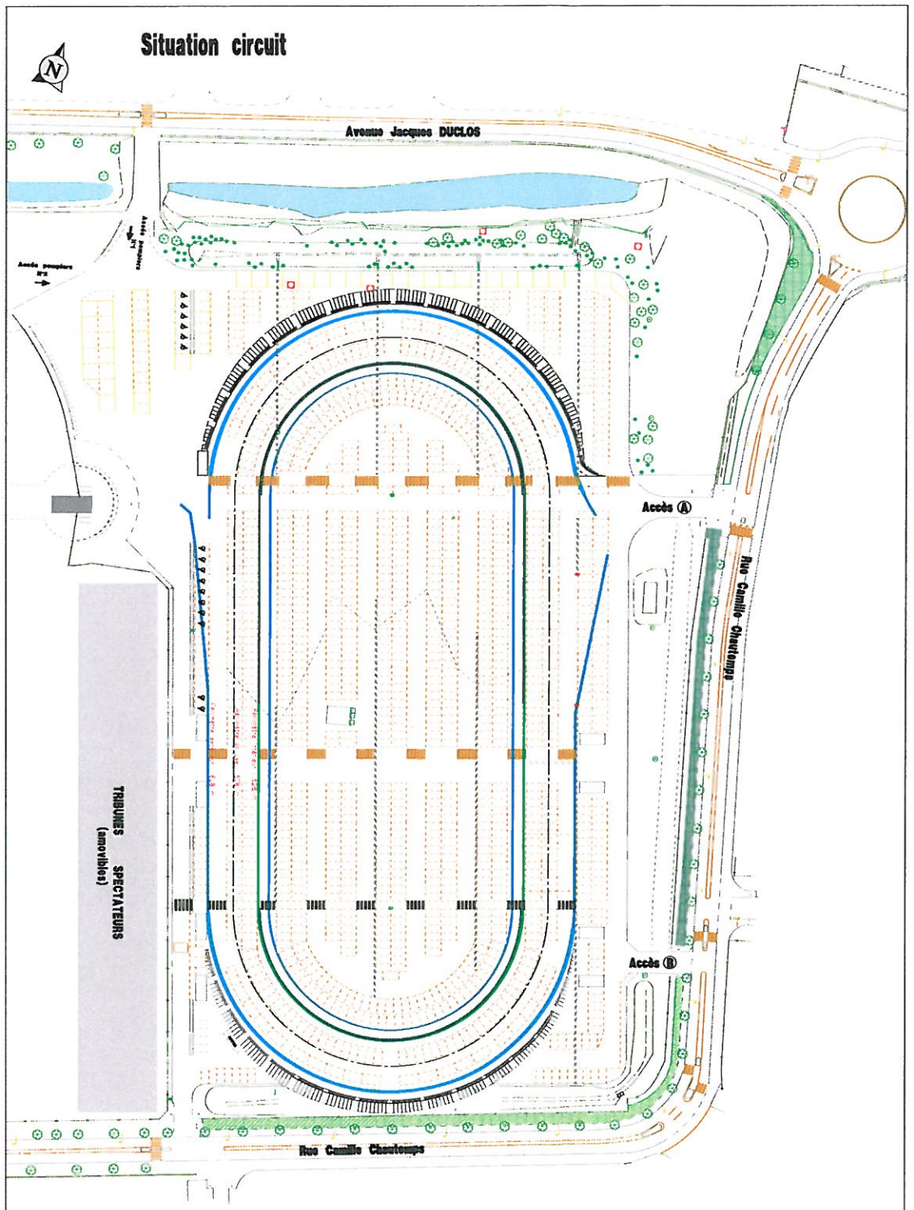

Situation parking

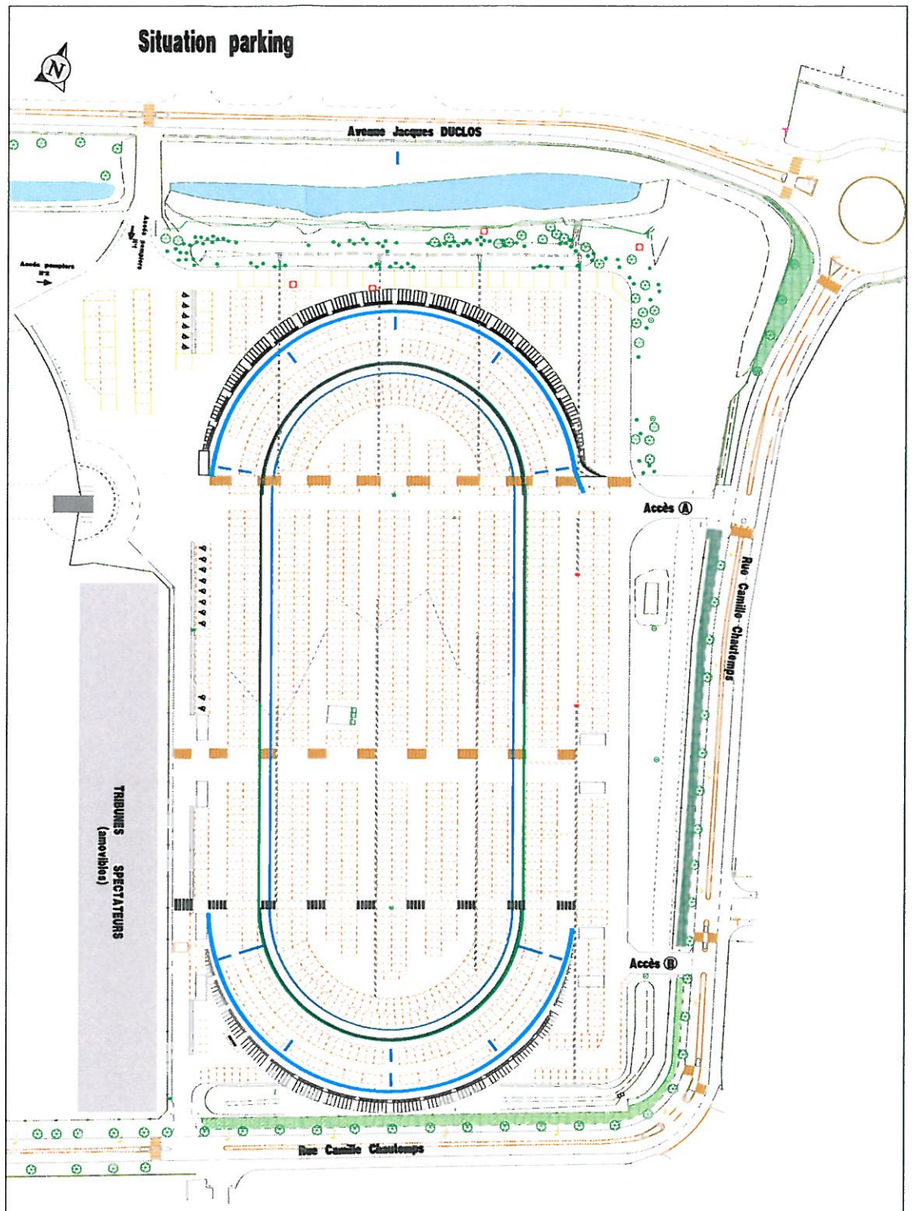

Total des places de parking : 1270 places.
Dont 23 PMR.